

DECLARATION PUBLIQUE - AMNESTY INTERNATIONAL

Date: 28 septembre Index : IOR 40/3070/2020

GUINÉE. IL EST TEMPS DE RESPECTER VOS ENGAGEMENTS

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ADOPTE LES CONCLUSIONS DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL SUR LA GUINÉE

Amnesty International se félicite du fait que la Guinée ait coopéré à l'EPU et accepté 203 des 213 recommandations formulées par d'autres États. Ces recommandations appellent à commuer toutes les condamnations à mort, à renforcer l'institution nationale chargée des droits humains, à garantir la liberté d'expression et à enquêter sur les allégations de violations des droits humains par les forces de sécurité afin de mettre fin à l'impunité.

Amnesty International se réjouit particulièrement que les autorités se soient engagées à mettre fin à l'impunité et à s'abstenir de faire un usage disproportionné de la force contre les manifestants.

Un engagement toutefois affaibli par le rejet de la recommandation les appelant à mettre en conformité les lois sur le maintien de l'ordre public et l'usage des armes à feu avec les standards internationaux.

Selon nos recherches, au moins 20 personnes ont été tuées par les forces de sécurité entre mars et juillet 2020. Parmi elles, Alhassane Barry et Marie-Jeanne Sidibé tués par balle en juillet à Conakry. Aucun membre de force de sécurité n'a été jugé pour homicide. Selon des témoignages et vidéos recueillis, entre janvier et juillet 2020, des militaires armés ont été déployés lors d'opérations de maintien de l'ordre.

À la veille de l'élection présidentielle controversée, les autorités guinéennes ne tolèrent plus la dissidence, comme elles l'ont montré en arrêtant et détenant y compris au secret des opposants au 3^e mandat. Saïkou Yaya Diallo, défenseur pro-démocratie est détenu arbitrairement depuis mai pour « voie de fait, violence, menaces et injures publiques ».

Amnesty International déplore par ailleurs que la Guinée ait rejeté toutes les recommandations concernant les libertés d'orientation sexuelle et identité de genre, la dépénalisation de la diffamation et la révision de la loi liberticide sur la cybercriminalité.

Enfin, l'organisation est préoccupée par le fait que la Guinée n'ait pas appliqué des recommandations sur l'ouverture du procès du massacre du 28 Septembre 2009 qu'elle avait acceptées lors des cycles précédents, ce qui risque de compromettre l'efficacité de l'EPU.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel sur la Guinée le 28 septembre lors de sa 45^e session. Le texte ci-dessus est la déclaration qu'a faite Amnesty International sur les conclusions, avant l'approbation du rapport correspondant à cet examen. L'organisation a également contribué aux informations sur lesquelles s'est appuyé l'Examen périodique par l'intermédiaire du rapport qu'elle a présenté à cet effet sur la Guinée.